

# APPEL A PROJETS 2025



## SOMMAIRE

CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJET .....	3
LES ORIENTATIONS POUR 2025 .....	5
Enjeu n° 1 : L'autonomie par la Mobilité .....	5
Enjeu n°2 : Le Défi de l'Emploi .....	5
Enjeu n°3 : L'accès à la Santé .....	6
Enjeu n°4 : La Réussite Educative .....	6
Orientations liées à la convention de l'Abattement de la Taxe Foncière pour la Propriété Bâtie (ATFPB).....	7
CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS .....	8
PUBLIC CIBLE .....	8
CREDITS MOBILISABLES .....	9
CALENDRIER ET MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS	10
SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS .....	11
CONTACTS UTILES .....	12
ANNEXE : Dispositifs de Droit Commun – ETAT .....	13

## CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJET

---

Le nouveau contrat de ville «Engagements Quartiers 2030 » a pour objectif d'intensifier la mobilisation de tous afin de permettre au quartier de sortir de la situation de décrochage socio-économique dans laquelle il se trouve.

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des nouveaux contrats de ville a fixé les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de ville.

Le contenu des contrats de ville est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques présentes dans les territoires.

La commune de Fourmies a donné une place centrale à la concertation pour l'élaboration des enjeux cruciaux du territoire.

Le diagnostic territorial réalisé lors de l'élaboration du nouveau contrat de ville a permis de faire coïncider les éléments identifiés par les services de l'Etat avec les réalités socio-économiques de la commune de Fourmies.

Les enjeux stratégiques développés ci-après constituent la synthèse des remontées de terrain, le fruit du travail de concertation citoyenne et la volonté d'engager une dynamique structurante sur le territoire.

Les services de l'Etat ont été présents au côté de la commune de Fourmies tout au long de l'élaboration du contrat de ville.

Les partenaires du droit commun (Département, CAF, France travail, CPAM, ARS, Education nationale, bailleurs, ...) ont été mobilisés.

L'ensemble de cette démarche partenariale a permis d'en déduire trois piliers majeurs sur lesquels reposeront le nouveau contrat de ville :

- L'organisation d'une nouvelle géographie prioritaire, un zonage actualisé : selon les critères de revenus et de population, avec une actualisation des données,
- La participation citoyenne ravivée : mise en place de « concertations citoyennes » qui doivent permettre aux habitants des QPV de s'exprimer de la manière la plus large et libre possible sur leurs attentes et leurs priorités,
- Une contractualisation resserrée : un socle consacré à des thématiques transversales et une partie dédiée aux projets spécifiques au quartier.

Concernant le cadre financier de la programmation unique, les crédits de droit commun (Etat, Région, Département, CAF, ARS, Jeunesse et Sports...) sont à mobiliser en amont des crédits spécifiques. Le droit commun correspond aux politiques sectorielles qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire sans faire référence à la notion de QPV. Ces politiques de droit commun relèvent des compétences de toutes les institutions signataires du contrat de ville

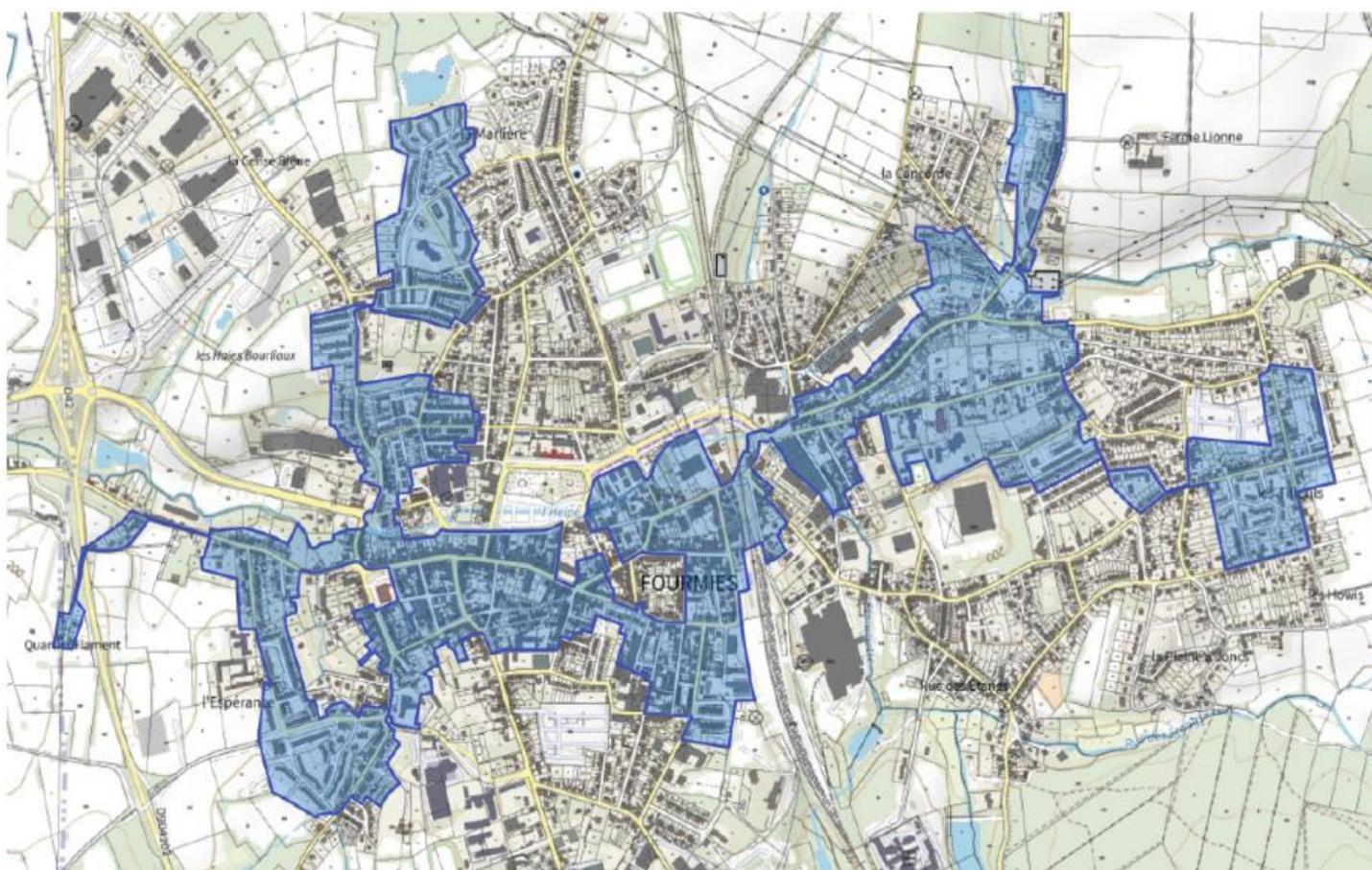
« Engagements Quartiers 2030 ». Les moyens de la politique de la ville seront concentrés dans le quartier les plus en difficulté, dit quartier politique de la ville.

L'Appel A Projet 2025 relatif à la programmation politique de la ville sera unique à l'ensemble des crédits spécifiques Etat, Région, CAMVS, communes et bailleurs sociaux au titre de l'Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie.

L'ensemble des dossiers sollicitant des crédits spécifiques seront instruits par un comité partenarial.

L'instruction partagée se fait selon un calendrier et un tableau de programmation uniques pour l'ensemble des dispositifs.

### **Géographie Prioritaire 2025 – Commune de Fourmies**



## LES ORIENTATIONS POUR 2025

---

### Enjeu n° 1 : L'autonomie par la Mobilité

Dans les quartiers prioritaires, les questions liées à l'accès à l'emploi, la formation et l'autonomie ont toutes un dénominateur commun : la mobilité. En effet la mobilité conditionne désormais l'accès au travail, au logement, à l'éducation, aux loisirs, mais aussi la possibilité de se soigner. Elle est devenue incontournable pour s'intégrer, entretenir et développer une sociabilité :

- Accompagner individuellement à la levée des freins liés à la mobilité, permettra d'avoir la connaissance des différents dispositifs existants sur le territoire à l'acquisition de l'autonomie dans la mobilité. Mais aussi de sensibiliser et lever les appréhensions liées à l'acquisition du permis de conduire ;
- Développer et sensibiliser sur l'utilisation des transports en commun, participer au développement et à la promotion des mobilités douces sur le territoire en favorisant les alternatives aux véhicules thermiques. Accompagner à l'essor des mobilités innovantes et des initiatives citoyennes en faveur des habitants ;
- Stimuler la mobilité pour ouvrir l'horizon et le champ des possibles, et sensibiliser aux conduites à risque.

### Enjeu n°2 : Le Défi de l'Emploi

Les dispositifs d'insertion professionnelle, d'emploi et de formation sont nombreux sur le territoire de la CCSA.

Le droit commun des partenaires de l'insertion professionnelle est déjà conséquent sur le territoire : Pôle Emploi, Conseil Départemental, CAP Emploi, Plan Régional de Formation, le monde associatif, etc...

L'enjeu de la mobilisation de ce droit commun dans les quartiers prioritaires se pose avec importance et doit être mobilisé en priorité.

Au regard des différentes problématiques constatées sur le territoire, les crédits spécifiques de la Politique de la Ville auront vocation à soutenir en priorité :

- Renforcer ou développer des actions « d'aller-vers » et de mobilisation de nouveaux publics. Les actions pourront être construites autour d'interventions sur l'espace public et les lieux de vie ou à l'occasion d'évènements de la vie locale auprès des acteurs externes au champs de l'insertion professionnelle. Elles pourront travailler à la pérennisation de la mobilisation des publics en situation de précarité par le travail autour du projet de vie, l'identification des compétences transposables et des besoins en formation vers les métiers en tensions ou les nouveaux métiers émergents, l'accompagnement à la rencontre de professionnels de l'insertion ;
- Renforcer la logique de parcours par le biais d'accompagnements individualisés ou collectifs qui pourront répondre aux besoins identifiés lors du travail d'accompagnement permettant la levée des freins liés à l'emploi : mobilité, garde d'enfants, santé, logement, développer l'accès aux différents droits. Ces actions

permettront également la mise en autonomie des habitants dans leurs démarches d'insertion professionnelle et la mise en relation des habitants avec les dispositifs mis en place sur le territoire favorisant le retour à l'emploi ;

- Poursuivre et déployer l'animation territoriale à destination des partenaires et des entreprises par la consolidation de la dynamique partenariale existante, la mobilisation des entreprises dans la construction des projets professionnels des habitants en travaillant sur les effets de mobilité résidentielle. Mettre en avant des réussites entrepreneuriales du territoire afin de stimuler "l'envie de réussir" et l'esprit d'entreprendre.

### **Enjeu n°3 : L'accès à la Santé**

Le territoire de la CCSA recense des difficultés accrues des habitants des quartiers prioritaires à s'inscrire dans une démarche globale de santé. En effet les indicateurs de santé publique sont en évolution, cependant le constat démontre que le territoire cumule plusieurs difficultés.

Pour lutter contre ces difficultés, il sera nécessaire de :

- Développer et déployer une démarche pro-active des dispositifs "d'aller-vers" dans le but de créer une dynamique d'accompagnement des publics vulnérables. Permettre par cet accompagnement de créer les conditions d'une inscription durable dans un parcours de santé en donnant aux personnes les informations et les clés de compréhension du système de santé ;
- Favoriser l'ouverture des droits permettant l'accès aux soins, la participation aux dépistages mais aussi la prévention et la lutte contre les différentes formes d'addictions ;
- Renforcer la coordination des intervenants de santé tout en expérimentant les actions de médiation en direction des parents en s'appuyant sur l'Atelier Santé Ville. Ces opérations permettront de consolider le travail de prévention précoce et de transmission des comportements favorables à la santé des jeunes enfants.

### **Enjeu n°4 : La Réussite Educative**

Au sein des quartiers prioritaires, de nombreux habitants rencontrent des difficultés et des freins dans leur parcours ainsi que dans le parcours de scolarité de leurs enfants. Pour cela, il est possible de s'appuyer sur les leviers tels que la prévention et la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement des familles dont les difficultés sociales, économiques et familiales affectent le comportement et la scolarité de leurs enfants, le soutien à la fonction parentale. Les projets devront ainsi se focaliser sur certains publics précis comme les enfants du QPV, les familles monoparentales et la petite enfance.

Les annonces gouvernementales permettent de s'appuyer sur les Cités Éducative comme pilier du volet Educatif avec une amplification de l'articulation avec le Programme de Réussite Educative (PRE). Pour cela il est nécessaire de construire une gouvernance stratégique unique afin de poursuivre le soutien à ce dispositif spécifique et de proposer des actions répondant aux besoins individuels identifiés :

- Soutenir à la fonction parentale et la co-éducation en expliquant et réaffirmant le rôle des parents, maintenir et développer des dispositifs existants intervenant en amont auprès des familles, ouvrir les champs des ressources mobilisables par/pour les parents ;
- Accéder au bien-être et à la qualité de vie par l'accompagnement dès le plus jeune âge de l'enfant dans le but d'éviter les problématiques impactantes dans le parcours éducatif, rapprocher les familles de l'offre médico-sociale du territoire, renforcer les parcours de soins ;
- Ouvrir aux ambitions et engagements par le biais d'activités culturelles et sportives afin de stimuler l'apprentissage de l'esprit critique et des pratiques sportives, pour en faire un levier de l'insertion sociale et professionnelle. Il s'agit également d'encourager et d'accompagner les initiatives des jeunes dans la réalisation de projet citoyen ;
- Articuler et coordonner l'ensemble des dispositifs éducatifs sur le territoire tel que la Cité Educative, les dispositifs de l'Education Nationale, la CTG etc... afin de maintenir la synergie déjà déployée.

## **Orientations liées à la convention de l'Abattement de la Taxe Foncière pour la Propriété Bâtie (ATFPB)**

Une nouvelle convention de l'Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie sera signée en 2024, et sera établie de manière pluriannuelle sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030. Elle définira les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de l'ATFPB.

Elle constituera le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'État, la CCSA, la commune de Fourmies, La SA HLM l'Avesnoise, Partenord Habitat, L'OPH Fourmies Habitat, et sera une annexe du contrat de ville, signé le 22 mars 2024.

Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le contrat de ville et la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc Hlm ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

## CONDITIONS DE RECEVABILITE DES DOSSIERS

---

Aucune demande de subvention inférieure à **5 000€** (part Etat) ne pourra être instruite.

Le taux de cofinancement de l'Etat est de 80% maximum pour les actions nouvelles, 50% pour les actions reconduites et 30% pour celles à réorienter sur le droit commun. Le taux de cofinancement de la Commune de Fourmies est respectivement fixé selon la situation à 20, 50 ou 70%, après déduction du droit commun. **Les actions « historiques » n'ont plus vocation à être financées dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.**

La circulaire du 4 avril 2012 relative aux règles d'utilisation des crédits concourant à la mise en œuvre de la politique de la ville indique que les frais de structure (fonctionnement courant et personnel permanent) ne peuvent dépasser 10% du total de la subvention accordée dans les projets.

Les frais d'achat peuvent figurer au budget prévisionnel dans la limite de 10% du montant global de l'action.

### **Les crédits de droit commun doivent être mobilisés et affichés en valorisation.**

Les crédits spécifiques politique de la ville de l'Etat ne sont pas cumulables avec les crédits spécifiques politique de la ville de l'appel à projets de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, publié au journal officiel du 1er janvier 2022, a mis en place le **Contrat d'Engagement Républicain**. Désormais, toute association ou fondation sollicitant une subvention publique ou un agrément auprès d'une collectivité territoriale ou des services de l'Etat, doit s'engager, lors du dépôt de sa demande, à respecter les engagements qui figurent dans ce contrat (document joint au présent appel à projets).

## PUBLIC CIBLE

---

Le porteur de projet se réfèrera à la liste des rues situées en quartier prioritaire de Fourmies pour orienter son action. (disponible sur le site <https://sig.ville.gouv.fr/> et celui de la Ville de Fourmies : [www.fourmies.fr](http://www.fourmies.fr) (rubrique Santé/Social, Solidarité Urbaine, Contrat de Ville).

Les actions déposées doivent prioritairement cibler les habitant-es du Quartier Politique de la Ville. Les crédits Etat spécifiques à la Politique de la Ville sont dédiés exclusivement aux habitant-es du quartier prioritaire.

Une attention particulière sera portée sur « l'aller vers », la mobilisation des personnes en situation d'exclusion, éloignées des structures d'accompagnement traditionnelles.

## CREDITS MOBILISABLES

---

Les dossiers doivent être complets et précis. Ils doivent contenir les éléments permettant de qualifier la pertinence et la qualité de chaque action.

Les actions sollicitant des crédits du Département doivent s'inscrire dans le cadre des politiques départementales de droit commun existantes, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou optionnelles. Les actions sollicitant des crédits de la Caisse d'Allocations Familiales s'inscrivent dans le cadre des politiques de droit commun.

Les crédits spécifiques Politique de la Ville de la Région Hauts-de-France doivent répondre aux engagements prioritaires en faveur des quartiers en Politique de la Ville :

- Priorités du Contrat de Ville,
- Les dispositifs « Nos quartiers d'été », « Projets d'Initiative Citoyenne », et « Fonds de Travaux Urbains »,
- Les Crédits spécifiques en fonctionnement ou investissement.

Les crédits Etat mobilisables pour les quartiers prioritaires sont les suivants :

- crédits spécifiques du Programme de Réussite Educative (PRE),
- crédits spécifiques Ville Vie Vacances (VVV),
- crédits spécifiques de l'Atelier Santé Ville (ASV),
- crédits de droit commun des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS),
- crédits dédiés aux Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

En accord avec la circulaire du Ministre chargé de la Ville du 31 août 2023, la commune de Fourmies souhaite s'appuyer sur les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO). Les opérateurs volontaires, ayant explicitement sollicité ce type de conventionnement au moment du dépôt de la note d'intention, et déposé un dossier établi sur les années retracées en CPO (possibilité de CPO de 2 voire 3 ans) pourront prétendre à ces financements.

Seul un avis favorable et unanime des partenaires financeurs permet la validation de la CPO.

## CALENDRIER ET MODALITES D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

La Direction de la Solidarité Urbaine de la Commune de Fourmies doit être tenue informée avant tout dépôt de demande de subvention. Contact au 03 27 59 69 18.

L'ensemble des dépôts se fera par le biais du CERFA joint à la diffusion de l'Appel A Projet.

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR.EUSE DE PROJET
12/09/2024	Diffusion de l'Appel à Projet	
		Echanges sur les projets et sollicitations
18/10/2024	<b>Date limite de Dépôt des CERFA</b>	
S43 / S44 octobre 2024	Prise de contact avec les porteurs, demande d'informations complémentaires, ajustements.	
05/11/2024	Comité de ventilation / instruction : échanges autour des actions par les différents services instructeurs sur la recevabilité des dossiers.	
S47/S48 novembre 2024	Conseil Consultatif : présentation des actions par les porteurs aux services instructeur et organes de participation démocratique de la commune.	
S50 Décembre 2024	Comité de Programmation : validation technique de la Programmation 2025	
S3/S4 janvier 2025	Comité de Pilotage du Contrat de Ville : validation de la Programmation 2025.	
31 janvier 2025		Date limite de transmission des bilans pour les actions reconduites en 2025.
30 juin 2025		Date limite de transmission des bilans pour les actions non reconduites en 2025.

Pour les sollicitations adressées en Mairie, les pièces administratives à fournir sont les suivantes :

- Une note d'intention en version Word puis une version dûment signée pour les actions sollicitant un financement Etat/Collectivité locale et/ou Région
- Un bilan de l'action 2024 en version Word puis une version dûment signée pour les actions reconduites
- Un RIB/IBAN, y compris pour les actions reconduites

- Un courrier officiel adressé à Monsieur le Maire, Mickaël Hiraux (le courrier sera constitué du nom de l'action, la somme sollicitée et le montant total de l'action).

Les différentes pièces sont à renvoyer par courrier ou mail avant le 18 octobre 2024 à 17h à Direction de la Solidarité Urbaine : [dsu@fourmies.fr](mailto:dsu@fourmies.fr).

L'instruction se déroule en deux temps :

- Une première étape déterminera la recevabilité ou non des dossiers déposés (avis recevable ou irrecevable) selon les conditions de recevabilité des dossiers décrites plus haut et, le cas échéant, la réorientation vers un dispositif de droit commun fléché et identifié.
- Une seconde étape déterminera le financement ou non de l'action (avis favorable ou défavorable). Des compléments d'informations pourront vous être demandés pendant la phase d'instruction des dossiers. Les avis définitifs seront validés en comité de pilotage, sous réserve de la validation par les instances politiques des autres financeurs (services de l'Etat, Département, Région).

Les notifications de décisions seront transmises une fois que les délibérations seront prises au sein des différentes institutions finançant l'action.

## SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

---

Pour chaque action financée, au moins une réunion de suivi et un comité de pilotage doivent être organisés par le porteur de projet, où tous financeurs seront invités.



**Le calendrier de l'action doit être transmis par le porteur de projet à la signature de la convention d'objectifs avec la Commune.**

Des indicateurs d'évaluation doivent être remplis dans le dossier de subvention, afin de permettre de mesurer l'impact de l'action sur le QPV. Ils devront également permettre de mesurer la prise en compte des priorités transversales que sont l'amélioration du cadre de vie, égalité femmes/hommes, N.P.N.R.U., lutte contre des discriminations.

Le bilan de chaque action est à produire pour le 31 janvier de l'année N+1 pour les actions reconduites ou le 30 juin de l'année N+1 pour les actions non reconduites auprès de la Commune de Fourmies **en version Word puis avec signatures** et de la Préfecture du Nord : Mission Politique de la Ville et Egalité des Chances via la Plateforme **DAUPHIN**.

## CONTACTS UTILES

---

### Préfecture du Nord

Edwige ABDALLAG, Déléguée du Préfet – [edwige.abdallag@nord.gouv.fr](mailto:edwige.abdallag@nord.gouv.fr)

Christie COUNE, Déléguée du Préfet – [christie.coune@nord.gouv.fr](mailto:christie.coune@nord.gouv.fr)

### Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)

Magalie MAIRESSE, Chargée de développement de l'emploi et des territoires – [magalie.mairesse@nord.gouv.fr](mailto:magalie.mairesse@nord.gouv.fr)

### Région Hauts-de-France

Sallah NOUI, Référent Politique de la Ville – [sallah.noui@hautsdefrance.fr](mailto:sallah.noui@hautsdefrance.fr)

### Département du Nord

Frédéric BETTIGNIES (Chargé de Projet de Territoire) [frederic.bettignies@lenord.fr](mailto:frederic.bettignies@lenord.fr)

Cécile VERVACKÉ (Chargée de Mission Politique de la Ville) [cecile.vervacke@lenord.fr](mailto:cecile.vervacke@lenord.fr)

Arnaud NOIRET (Responsable de la Direction Déléguée de l'Avesnois, porte d'entrée des politiques sociales) [arnaud.noiret@lenord.fr](mailto:arnaud.noiret@lenord.fr)

Corinne TAIN (Responsable MNS) [corinne.tain@lenord.fr](mailto:corinne.tain@lenord.fr)

### Caisse d'Allocations Familiales

Aurélié LAURENT, Responsable d'Unité de Territoire – [aurelie.laurent@caf-nord.cnafmail.fr](mailto:aurelie.laurent@caf-nord.cnafmail.fr)

### Agence Régionale de Santé

Sadia OUAHBI, Chargée de mission Prévention - Promotion de la Santé Hainaut Cambrésis - [Sadia.OUAHBI@ars.sante.fr](mailto:Sadia.OUAHBI@ars.sante.fr)

### Bailleurs

Bertrand DUPRAT, Directeur Général : Fourmies Habitat – [bduprat@ophfourmies.fr](mailto:bduprat@ophfourmies.fr)

Stéphane LEBLANC, Directeur de la Politique de la Ville : PROMOCIL – [leblancs@groupe-sai.fr](mailto:leblancs@groupe-sai.fr)

Isabelle PELERIAUX, Directrice d'agence PRTENORD Habitat – [ipeleriaux@partenordhabitat.fr](mailto:ipeleriaux@partenordhabitat.fr)

### Commune de Fourmies

François MOREAU, Directeur de la Solidarité Urbaine – [fmoreau@fourmies.fr](mailto:fmoreau@fourmies.fr)

Lauréline BLONDIAU, Coordinatrice du Programme de Réussite Educative – [lblondiau@fourmies.fr](mailto:lblondiau@fourmies.fr)

Sofiane LOUACHENI, Coordinateur de l'Atelier Santé Ville – [slouacheni@fourmies.fr](mailto:slouacheni@fourmies.fr)

Tricia ROIGNANT, Agent de Développement Social et Urbain – [troignant@fourmies.fr](mailto:troignant@fourmies.fr)

### Communauté de Communes Sud-Avesnois :

Christophe RISPAL, Directeur Général des Services – [crispal@cc-sudavesnois.fr](mailto:crispal@cc-sudavesnois.fr)

Stéphanie JOCAILLE, Directrice Générale Adjointe – [sjocaille@cc-sudavesnois.fr](mailto:sjocaille@cc-sudavesnois.fr)

## ANNEXE : Dispositifs de Droit Commun – ETAT

Objectifs stratégiques et actions concrètes pour les contrats "Quartiers 2030" au titre des dispositifs de droit commun de l'Etat, de ses agences et opérateurs :

Objectifs stratégiques	Actions concrètes	Calendrier de mise en œuvre	Opérateur	Chef de projet
Promouvoir l'éducation	Déployer 3 ou 4 cités éducatives en 2024 et couvrir tous les QPV d'une cité éducative	2030	DSDEN	Olivier GRAFF - ADASEN ET CLARISSE STEIN - DAASEN
	Suivre, avec un objectif de généralisation, l'expérimentation du dispositif 8h-18h au sein des Cités éducatives de Douai-Waziers, Loos, Denain et Fourmies et mettre en œuvre une pré expérimentation à Maubeuge	2030		
	<b>Réduire l'écart éducation prioritaire et hors éducation prioritaire sur la proportion d'élèves performants en français et en mathématiques</b>			
	Dédoubler toutes les classes de GS/CP/CE1 en REP+ et en REP des QPV	2030		
	Limiter les effectifs à 24 des classes en GS/CP et CE1 des écoles en QPV	2030		
	<b>Rendre plus performants les élèves de QPV à l'entrée en 6e dans les savoirs fondamentaux</b>			
	Engager les écoles en QPV à l'élaboration d'une feuille de route pédagogique permettant de cibler les besoins des élèves, de définir les actions à mettre en œuvre mais également les aides à demander au niveau supra pour atteindre les objectifs identifiés par les évaluations nationales puis de mesurer l'effet de ce pilotage. Cette feuille de route est déclinée selon trois entrées :	2030		

	l'utilisation des moyens, la gestion des personnes ainsi que les actions pédagogiques.			
Promouvoir l'ambition scolaire	<b>Améliorer l'ambition scolaire des élèves et garantir la sécurisation de leurs parcours, notamment en développant la continuité des apprentissages et le suivi des élèves de l'école élémentaire au lycée</b>			
	Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux en conduisant les élèves à participer à l'école ouverte ou aux stages de remise à niveau.	2030		
	Eduquer à la mobilité ("cordées de la réussite", stage de 3 <sup>ème</sup> en dehors de leur commune, promotion de l'internat auprès des familles...).	2030		
	Conduire une politique d'orientation active (mentorat, promotion des filières d'excellence, promotion pour les filles des filières scientifiques ou industrielles).	2030		
Promouvoir l'accès à la culture et au sport	<b>Développer des politiques éducatives ambitieuses qui ouvrent le "champ des possibles", notamment en encourageant les séjours collectifs et en favorisant l'accès à la culture et au sport</b>			
	Conduire les collèges à mobiliser la part collective du Pass'Culture.	2030		
	Faire au sein des établissements la promotion des activités physiques et sportives en mobilisant le Pass'Sport ou les "Deux heures	2030		

	hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive".			
Renforcer la participation des jeunes au service national universel (SNU)	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes participant au SNU (contre 10% aujourd'hui).	2027		Patrick Piret, chef du SDJES
Faciliter l'accès des jeunes et des enfants domiciliés en QPV au dispositif « colos apprenantes »	Atteindre un objectif de 60% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes bénéficiant de places en colo apprenante (contre 43% aujourd'hui).	2027		
Améliorer l'accès à l'offre associative sportive en déployant l'usage du Pass'Sport au sein des QPV	Atteindre un objectif de 20% de jeunes habitant en QPV parmi les jeunes qui bénéficient de l'aide financière pass'sport (contre 18,8% aujourd'hui).	2024		
Renforcer l'éducation artistique et culturelle	Couvrir l'ensemble des EPCI concerné par un contrat de ville par une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle (Contrat local d'éducation artistique, contrat culture ruralité, programme qu(art)iers) Déployer 20 résidences-mission qu(art)tiers dans des QPV du Nord (résidences d'éducation artistique et culturelle de 3 mois) Insérer un indicateur lié à la dimension politique de la ville - cohésion sociale dans tous les contrats pluriannuels d'objectifs (CPO) des structures labellisées signées d'ici 2030.	2030	DRAC	Florence Lemoine
Déployer le service public de la petite enfance	Augmenter de 5 % le nombre de places de crèches en QPV	2027	CAF	Adélaïde RAVELEAU

	Labelliser des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) dans au moins 15 quartiers QPV			
Renforcer les actions de soutien à la parentalité	Déployer 10 lieux d'accueil enfant parent supplémentaires en QPV en fonction de l'offre existante			
Développer les conditions de plus de cohésion sociale	Couvrir 100% des QPV par un centre social ou un espace de vie sociale	2025		
Développer la médiation en santé pour améliorer l'accès à la prévention et aux soins	Couvrir 100 % des QPV par un adulte-relais médiateur santé (ARMS)	2030	ARS	Jean-Christophe CANLER et Aline QUEVERUE
Accompagner les femmes vers un accès à la prévention et aux soins	Développer les initiatives "d'aller vers" les femmes pour un meilleur accès à la prévention santé	2030		
	Promouvoir l'accès aux dépistages organisés des cancers, à travers le financement de projets cofinancés ARS-AM dans le cadre de la stratégie d'animation territoriale portée par l'ARS, L'AM et le centre régional de coordination de dépistages des cancers dans chaque arrondissement	2030		
Promouvoir la santé des jeunes	Développer la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM, PSSM Jeunes) des acteurs sociaux, médico-sociaux et de santé du territoire pour mieux repérer les jeunes en difficulté, les aider et les orienter dans la cadre d'une programmation pluriannuelle	2030		

	Renforcer le diagnostic des troubles du neuro-développement en élargissant l'offre des plateformes de coordination et d'orientation (PCO) aux 7/12 ans	2030		
	<b>Faire connaître l'offre sur les territoires et renforcer les dispositifs existants pour améliorer la couverture territoriale au bénéfice des QPV</b>			
	Mieux orienter les jeunes vers les dispositifs existants comme les consultations jeunes consommateurs (CJC) ou les maisons des adolescents.	2030		
	Mener une réflexion avec le Département de déploiement territorial et de renforcement des maisons des adolescents.	2030		
Promouvoir le développement d'une alimentation saine et l'activité physique	Inscrire dans 100% des volets santé des contrats de ville couverts par 1 CLS un objectif commun concernant l'alimentation et l'activité physique	2030		
	Soutenir les initiatives portées par les associations et/ou les habitants des QPV à travers l'appel à projet "fonds d'intervention régional alimentation activité physique". Une priorité est donnée aux QPV dans le cahier des charges et dans l'instruction de cet appel à projets.	2030		
Accompagner les structures d'aides alimentaires dans les QPV autour d'actions d'éducation alimentaire	Soutien de l'ARS pour les actions visant à accompagner la distribution des colis par des actions d'éducation alimentaire pour lutter contre la précarité alimentaire	2030		

Améliorer l'accès aux droits et aux soins	<b>Recours aux prestations</b>		CPAM	Baptiste MARCHAN D
	Nouer un partenariat d'accès aux droits et d'inclusion numérique avec une association intervenant dans chaque QPV	2030		
	<b>Recours aux dispositifs de prévention</b>			
	Taux de recours aux dépistages organisés (DO) à faire progresser plus rapidement que celui de la population générale	2030		
	Proposer 1 examen de prévention santé (EPS) à chaque foyer reloger dans le cadre du programme NPNRU	2030		
	Faire progresser le taux de recours au dispositif Mon soutien psy (situation fin 2023 comme point de référence)	2030		
Faire de la santé des enfants une priorité	Développer de façon prioritaire les entretiens pré nataux et post nataux à domicile (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre des 1000 premiers jours	2030		
	Développer de façon prioritaire les actions MT Dents dans les QPV (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre du dépistage MT dents	2030		
	Faire progresser le nombre de MSP exerçant en QPV ou limitrophe et proposant le parcours MRTC (situation fin 2023 comme point de référence) dans le cadre de la mission retrouve ton cap	2030		
Soutenir la démographie médicale et favoriser une approche	Taux de patients ALD sans médecin traitant résidant en QPV	2030		

environnementale de la santé	Mener 1 action de sensibilisation ou de dépistage liant environnement et santé dans chaque contrat de ville	2030		
Améliorer l'accès des femmes au dépistage des cancers féminins	Organiser 50% des passages du camion Nord Prévention Santé en QPV ou à proximité immédiate du QPV par an	2024 ( volet sensibilisation ) 2025 (mammographie)	DDFE	Magalie VIGE
Prévenir les violences sexistes et sexuelles et les violences conjugales et prendre en charge les femmes victimes de violence	Organiser 50 % passages du camion Nina & Simon.e en QPV par an	2024		
Améliorer le taux d'emploi en QPV	15 % des jeunes en apprentissage résidant en QPV en 2027 (contre 11 % aujourd'hui)	2024 et suivantes	DDETS et Pôle emploi en lien avec les acteurs (CFA, missions locales ou structures par l'activité économique en fonction de la thématique)	Jacques TESTA et Gaetane BERNARD
	35 % des entrées en CEJ et 40 % des entrées en CEJ-JR sont des jeunes habitant en QPV (contre un objectif de 34,5 % en 2023)	2024 et suivantes		
	40 % des adultes bénéficiant d'une IAE résidant en QPV (36% en 2022)	2024 et suivantes		
Garantir une bonne articulation entre politiques urbaines (financements exceptionnels ANRU) et politiques de droit commun	Prévoir un ou des temps de présentation des projets NPRU entre la DDTM et les acteurs sociaux qui accompagnent les publics	2e semestre 2024	DDTM en lien avec les EPCI, les communes et les bailleurs sociaux	Karine LADREYT et Amale BENHIMA
Freiner la concentration de pauvreté dans les QPV	pour les attributions de logements locatifs sociaux en QPV : au moins 50% à consacrer aux ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartile.	2030		
	0 % des nouveaux logements sociaux sont construits en QPV (sauf dérogation)	2025		

Accélérer la transition écologique en QPV	Éradiquer les passoires thermiques (étiquettes E, F,G) en QPV	2030		
Renforcer l'implication de la PJJ dans la prévention de la délinquance et de la récidive en QPV	Participation du département du Nord via le STEMO de Lille à l'étude nationale de la DPJJ sur 10 territoires	2024	PJJ	Claude Gardanne
	Favoriser les articulations de parcours entre les professionnels intervenant en protection de l'enfance et les professionnels intervenant dans le cadre de la protection judiciaire de la jeunesse	2030		
Développer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV	Avoir au moins une action sur les QPV dans les projets alimentaires de territoires concernés (28 PAT à ce jour)	2026	DRAAF	Théophile Parent
Favoriser les transitions écologiques au sein des QPV	développer le réseau d'évitement du gaspillage alimentaire (REGAL) dans 3 QPV / an	2030	ADEME en appui des collectivités	Simon KARLESKIN D
	développer le dispositif « famille zéro déchets » dans 3 QPV / an	2030		
	développer le dispositif « repair café » dans 3 QPV / an	2030		
Renforcer les investissements en QPV et privilégier les QPV dans les dispositifs de droit commun	15 % de la DSIL bénéficient à des projets situés en QPV	2025	SG Préfecture	Céline DOUAY
	Créer un appel à projet commun DETR, DSIL et DPV	2025		